

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 553

présenté par

M. Descoeur, M. Cinieri, M. Brun, Mme Trastour-Isnart et M. Viry

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« , en associant les organisations professionnelles représentatives des entreprises à sa gouvernance, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition vise à associer le plus étroitement possible les organisations représentatives des entreprises à la gouvernance du registre des entreprises.

En effet, cela contribuera à mieux prendre en compte les attentes des entreprises, premières utilisatrices du registre, et à mieux les informer des enjeux de ce registre tout en leur permettant d'exercer un droit de regard attentif sur la collecte des informations les concernant et sur leur utilisation.